L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville, IMPRIMÉ PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 13 NOVEMBRE 1835.

☞ Pour les marchés du Hâvre, de Liverpool &c voir la partie anglaise.

Le New-York Herald du 30, contient les [illegible] suivantes:

"Il circulait hier dans Wall street, on a reçu des avis de Washington relatifs à nos relations avec la France, qui sont de la plus haute importance. Un de nos [illegible] les plus distingués a exprimé les doutes qu'il avait sur le maintien des relations amicales qui existaient entre les deux peuples.

"Il est question d'arrangemens pour spéculer largement en marchandises françaises et en munitions de guerre.

"Dernièrement, dans ses conversations avec quelques personnes qui avaient été lui rendre visite, le général Jackson a laissé échapper de ces phrases entrecoupées qui sentent fortement la guerre."

"Indépendamment, nous avons appris que le vice-président est parti à la hâte, hier matin, pour Washington, à la suite de dépêches pressantes qu'il avait reçues lundi. La semaine prochaine, il y aura une assemblée générale de tous les membres du cabinet et de tous les conseillers intimes, pour décider dans quel style on rédigera les premières dépêches qu'on doit expédier en France, aussi bien que celui dans lequel sera rédigé le prochain message au Congrès, et pour déterminer l'attitude que l'on doit prendre à l'égard de la France. On espère qu'on prendra de suite le rôle du lion — nous sommes à moitié pour la guerre."

Nous avons lieu d'être étonné d'une semblable nouvelle, qui sans doute a pris naissance dans le comptoir de quelque spéculateur de Wall street. Le Globe de Washington, gazette officielle du gouvernement ne dit rien à ce sujet, les journaux français des dates les plus récentes se taisent également là-dessus; et par-dessus tout, la lettre de M. le lieutenant général Valazé, publiée dans un de nos précédens numéros, et qui donne au contraire les plus belles espérances sur l'heureux résultat de la négociation entamée, tout cela ne nous semble pas présumer et même croire fermement, que tous ces bruits de guerre, toutes ces marchandises et munitions accaparées par quelques négocians, toutes ces prétendues spéculations sur les munitions de guerre ne sont en effet qu'une tentative de bourse pour faire sur la place une hausse ou une baisse dans les fonds publics. Le quartier d'où vient cette nouvelle (Wall street) suffirait pour confirmer nos soupçons à cet égard.

Nouvelles récentes d'Europe.

Nous lisons dans le Charleston Mercury du 5 de ce mois:

Le brick de la ligne de l'Union Jones, capitaine Herbert, arrivé hier à en notre port, a apporté des gazettes de New-York du 31 dernier. Ils contiennent des nouvelles de Londres et de Liverpool du 1er. octobre.

Londres, 1er. octobre.

La rareté du numéraire qui continue encore ce marché s'est péniblement fait ressentir dans les affaires des fonds étrangers, et a occasionné une baisse considérable dans les fonds espagnols; mais 180,000 livres sterling ont, sans qu'on s'y fût attendu, investies dans les comptes pour compte des réclamateurs coloniaux. L'argent commence à reparaître, et les agents de change ayant réglé tous les comptes des fonds étrangers, [illegible] plus facilement qu'on ne s'y attendait dans la [illegible]. Les personnes bien au cours des manœuvres de la bourse, considèrent la pénurie actuelle de numéraire comme entièrement factice, et le résultat de quelques grandes spéculations. Cette pénurie, toutefois, ne peut pas être de longue durée, car dans un mois on doit délivrer les dividendes des fonds étrangers, sans compter que le paiement [illegible] des fonds anglais doit bien être arrivé.

Londres, 30 septembre.

Bourse. — Fonds anglais.— Consolidés: 90 3/4, 91, 70 [illegible] 3/4; à terme: 91, 90 7/8, 91 1/8, 3 p. c. nouveau [illegible] et demi pour cent: 99 7/8, 99.—longues annuités: 16, 16 3/4, à l'ouverture;—un livre 4, 3 1/2 PM.— [illegible] de l'Inde: 15 à 17 à 15 à PM.—actions de la banque, à l'ouverture, 211.

Les vignobles ont beaucoup souffert des mauvais temps, et on prévoyait que cette année les vendanges seraient les plus pauvres qu'on ait vu depuis 1820.

L'amiral de Rigny est de retour de Naples, ayant complètement, dit-on, échoué dans sa mission dont il était chargé. On connait que pour négocier le mariage de la princesse Marie d'Orléans avec le prince de Syracuse.

On écrit de Vienne, en date du 19 septembre, que la formation du corps d'armée mobile d'Italie est définitivement résolue. Un rescrit du conseil de guerre aulique ordonne le rappel de huit bataillons. On a aussi donné des ordres pour licencier 40 divisions [illegible] d'artillerie.

Il paraît exister en Portugal quelques démonstrations hostiles contre l'Angleterre. En effet une pétition signée par tout le commerce de Londres, industriels et autres, a supplié la reine de ne conclure avec l'Angleterre aucun nouveau traité de commerce. Mais à Oporto on fait circuler une contre-pétition.

La junte de Cadix vient de publier un manifeste déclarant le comte Toreno coupable de haute trahison.

Quelques gazettes françaises prétendent que le gouvernement portugais a refusé de faire marcher des troupes en Espagne, malgré la requête de la reine.

Les bruits les plus contradictoires circulent sur les affaires d'Espagne. On ne sait rien de positif.

Nous lisons ce qui suit dans une gazette de Charleston, sous la date de New-York 30 octobre:

Nous avons reçu ce matin par le paquebot France, du Hâvre nos liasses régulières de journaux de Paris jusqu'au 23 septembre inclusivement, mais ils ne contiennent absolument aucune nouvelle.—Nous connaissons déjà leur contenu par la voie d'Angleterre.

Nous découvrons, ou nous croyons découvrir un changement dans le ton de la presse. Les derniers qui règlent la presse n'ont pas été sans influence. Nous ne voyons aucune attaque contre la personne du Roi ou contre son titre, mais l'opposition, quoiqu'entravée, est aussi vigoureuse que jamais. Ses attaques, toutefois sont obliques et masquées, et d'après l'idée générale que nous nous formons en examinant la presse, c'est que le roi citoyen devra diriger toute son énergie et toute sa puissance pour la direction du gouvernement.

La marche de l'Espagne vers le libéralisme, ou plutôt l'anarchie, est bien prononcée et irrésistible. Le gouvernement de la reine semble être tombé sans aucune espèce de ressources dans un état d'inefficacité et de désorganisation, et pendant ce temps les braves et énergiques montagnards du Nord soutiennent avec une continuelle énergie leur monarque aventureux. Les auxiliaires Anglais, quoiqu'ils puissent faire à l'avenir, n'ont toujours rien fait encore de digne de leur honneur national. Il n'ont encore rien tenu des promesses pompeuses qu'ils avaient faites lorsqu'ils se joignirent à cette croisade. (N. York Com. Advertiser.

Les papiers ministériels attaquent O'Connell, et, chose étrange, il est bassement flatté par l'organe des ultra-royalistes. (Gazette de France.

50 actions de la banque des Etats-Unis se sont vendues le 30, à New-York, à $110 1.

La Gazette de Salem du 27 annonce que les paquets de la grande malle de l'est ont été volés le dimanche 25, peu de temps après qu'ils venaient d'être chargés au bureau de la poste de cette ville.

Le steamer David Brown est arrivé à New-York samedi matin 31 dernier.

Chemin de fer de Charleston à Cincinnati.

Nous lisons dans le Mercury de Charleston du 4 du courant, les paragraphes suivans, qui doivent réveiller l'attention des négocians de la Nouvelle-Orléans, et la diriger sur un article éditorial que nous avons publié dans notre numéro du 13 octobre dernier et intitulé "Commerce de l'Ouest."

Assemblée publique.

L'assemblée ajournée des citoyens de Charleston a eu lieu à l'hôtel de ville aujourd'hui, à midi, pour recevoir le rapport du comité, sur le chemin de fer projeté, de Cincinnati à Charleston.

EDWARD W. NORTH, intendant."

"CHEMIN DE FER PROJETÉ.

"Les citoyens sont appelés à s'assembler aujourd'hui, afin d'entendre le rapport du comité, sur cette grande entreprise. Nous avons la confiance qu'ils s'y rendront dans toute leur force. Que toute autre affaire soit mise de côté, et que les citoyens de Charleston, montrent la détermination d'agir avec promptitude et vigueur ainsi que le commande la circonstance actuelle. Le sujet est un des plus importans qui puissent attirer l'attention publique. Il n'embrasse rien moins que les destinées de Charleston. De nos délibérations de ce jour peuvent dépendre la prospérité future et le bien être de cette ville. De l'impulsion donnée aujourd'hui peut dépendre le succès d'une entreprise sur laquelle reposent éminemment les espérances de nos enfans."

La simple lecture de ce dernier article ne doit-elle pas suffire pour donner de justes sujets d'inquiétude au commerce de notre ville? En effet lorsque l'on considérera que l'exécution du chemin de fer à Charleston et Cincinnati aura pour but d'enlever à la Nouvelle-Orléans l'entrepôt des produits de l'un des plus riches Etats de l'Ouest, cette seule considération ne doit-elle pas être de nature à inspirer des craintes motivées et à engager nos négocians aussi bien que tous nos citoyens en général à prendre des mesures propres à détruire sinon contrebalancer le gigantesque projet des habitans de Charleston; celui de rendre cette ville la métropole des Etats du Sud, et d'être la grande rivale de ceux de l'Ouest. Combien plus ces craintes seront fondées, lorsque la population de la Nouvelle-Orléans aura connaissance du rapport des délibérations du comité des quinze, adopté par les citoyens de Charleston, et dans lequels tous les obstacles ont été prévus, toutes les conséquences calculées, dans les avantages perçés de manière à ne laisser aucun doute quant au succès de l'entreprise projetée.

Le rapport roule sur quatre points principaux qui tous furent appliqués, de la manière la plus satisfaisante.

1o. Qu'il est essentiel à la prospérité mutuelle des Etats du Sud et de l'Ouest qu'il se fasse une communication directe et que ces avantages ne soient pas en [illegible] des ressources réciproques, que ces Etats soient liés par des [illegible] de la rivière de l'Ohio jusqu'à l'Océan Atlantique.

2o. Qu'en tel chemin convient au système immense entre le Nord et l'Ouest, [illegible] maintenant aucune communication commerciale avec le Sud, et de cette manière la Nouvelle [illegible] à commerces dont l'étendue [illegible] du [illegible], ni même conçue par les [illegible].

[illegible] Que de tous les projets adoptés, le plus praticable serait celui qui offrira le moins de dégenses [illegible] et qui comme la plus courte direction possible entre le [illegible] d'espace et en temps, est celui aussi pour but de joindre le chemin projeté à quelque point du chemin de fer à Augusta et qui devra par conséquent le faire aboutir à Charleston même.

Le rapport explique ensuite les raisons qui doivent engager les habitans de l'Ouest à concourir de tous leurs moyens à l'exécution du projet. L'échange des denrées de la vallée de l'Ohio contre les riches produits du Sud, la prompte et facile communication entre les Etats Atlantiques et ceux de l'Ouest, 60 heures seulement étant le terme moyen du transport des marchandises entre Cincinnati et Charleston, tandis qu'il faut employer dix jours pour se rendre de la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, de New-York, de 10 à 12, de Philadelphie, de 8 à 10 et de Baltimore, par le moyen d'un chemin de fer par dessus les montagnes, 4 jours. Outre cet avantage immense, le rapport fait voir la diminution considérable qui s'établirait dans les droits de transports, les risques que l'on éviterait et qui résultent de la navigation du golfe du Mexique, les pertes réelles que l'on éprouve annuellement par les naufrages sur la côte de la Floride, excéderait, nous dit-on le montant des intérêts sur la somme principale que coûterait l'établissement d'un chemin de fer, à partir de l'Océan Atlantique jusqu'au fleuve Mississipi. Tels sont à peu près les motifs principaux qui doivent décider de la construction de ce chemin.

Nous n'examinerons pas la question sous le même point de vue que l'ont considérée les auteurs du rapport que nous venons de citer. Nous ne réfuterons pas ce qu'il y a de spécieux dans les raisons alléguées par ces derniers pour mettre à exécution le chemin projeté. Nous ne dirons pas que, s'il y a des risques dans la navigation du Mississipi ou dans celle du golfe du Mexique, ces risques s'éteignent, dans une proportion égale, le prix des denrées qui s'importent ou s'exportent, et que par conséquent l'équilibre reste parfait. Nous ne ferons pas ressortir l'avantage du transport des marchandises par un fleuve comme le nôtre, sur celui qui se ferait par un chemin de fer de 700 milles de longueur, sur lequel les denrées seraient constamment exposées à l'intempérie de la saison, à la pluie, l'humidité, la chaleur &c. &c. Nous ne dirons pas enfin que six à sept cents bateaux à vapeur de 300 tonneaux chaque, terme moyen, suffisant à peine au transport des produits de l'Ouest, par le fleuve Mississipi, ce qui exigerait au moins trente mille chars, non compris les machines locomotives, pour remplir le même but. Soixante quatorze milles et demi de chemin seraient occupés constamment par ces chars, à peu-près le huitième de la route; avec cette différence, cependant que les bateaux à vapeur se croisent toujours et en tout sens sur le Mississipi, et que les chars, pour offrir les mêmes facilités au commerce, nécessiteraient pour le moins dix jeux de coulisses complètes. Toutes ces observations sont palpables, cependant nous ne nous étendrons pas d'avantage sur ce sujet, et nous nous bornerons à mentionner ici aux habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il est temps enfin de se réveiller de leur sommeil profond: confiant dans les ressources que la nature a placées à leur disposition ils ne s'aperçoivent pas des menées des Etats Atlantiques pour enlever à notre ville le titre de métropole des Etats de l'Ouest; Charleston particulièrement, est de toutes les villes de l'Est, la plus dangereuse rivale qui lui soit opposée; Charleston bon gré malgré veut disputer à New-York même la souveraineté du commerce des mers; que ne doit-elle pas faire pour enlever à son but. Elle ne peut y parvenir qu'en accaparant des produits de l'intérieur. Or on doit juger si elle mettra tout en œuvre pour obtenir ce commerce important; des millions ne seront rien pour elle à dépenser lorsqu'elle verra, des milliards à gagner.

Que la Nouvelle-Orléans ouvre donc les yeux sur l'entreprise méditée; et qu'elle cherche surtout à employer les palliatifs nécessaires pour combattre avec succès le projet du chemin de fer entre Cincinnati et Charleston.

VARIÉTÉS.

LETTRES SUR L'AMÉRIQUE.

Si quelque chose est capable de rassurer les amis de la paix sur la possibilité d'une rupture entre la France et les Etats-Unis, c'est certainement l'aspect que présentent en ce moment les Etats-Unis eux-mêmes. Aujourd'hui les Américains de tous les partis agissent dans leurs affaires privées comme des gens bien convaincus qu'aucun malentendu ne viendra jeter la perturbation dans le commerce de leur pays. Celui qui eût débarqué à New-York, à Boston ou à Philadelphie le jour où l'on y connut l'effet produit en France par le message du général Jackson, et qui aurait fait l'Amérique jusqu'à présent, ne reconnaîtrait plus l'Amérique. A l'inquiétude a succédé la confiance la plus illimitée. Tout le monde spécule et l'on spécule sur tout. Les plus audacieuses entreprises n'effraient pas; toutes trouvent des souscripteurs. Depuis le Maine jusqu'à la Rivière-Rouge, les Etats-Unis sont devenus une immense rue Quincampoix. Jusqu'à présent tout le monde est en bénéfice ainsi qu'il arrive toujours tant que la spéculation est ascendante. Comme à argent facilement gagné personne ne regarde, la consommation est énorme, et fort heureusement Lyon s'en ressent.

Je dis que l'on spécule sur tout; je me trompe. L'Américain essentiellement positif ne spécule jamais sur les tulipes, même à New-York, quoique là l'on ait du sang hollandais dans les veines. Aujourd'hui les objets principaux de spéculation sont les mêmes qui occupent ordinairement l'esprit calculateur des Américains, les cotons, les terrains de ville et de campagne, les banques, les chemins de fer.

Les amateurs de terrains se disputent à l'extrémité nord les forêts de pin riches en bois de construction, à l'extrémité sud les marécages du Mississipi, les terres à coton de l'Alabama et de la rivière Rouge, et bien loin à l'ouest les terres à blé et les pâturages de l'Illinois et du Michigan. Les développemens inouïs de quelques villes bâties d'hier ont fait tourner des millions de têtes, et l'on se rue sur les localités avantageusement situées, comme si avant six ans trois ou quatre Londres, autant de Paris, et une douzaine de Liverpool devaient s'établir sur le territoire américain leurs rues, leurs monumens, leurs docks encombrés de marchandises et de navires. A New-York on a vendu [illegible] pour une population de deux millions d'habitans; à la Nouvelle-Orléans pour un million au moins. On a construit, en emplacement de maisons, des marais pestilentiels, des rochers à pic. Les terreins mouvans, repaires sans fond des Alligators, les lacs et les cyprières de la Nouvelle-Orléans, qui ont dix pieds d'eau ou de vase, et le lit de l'Hudson qui en a vingt, trente cinquante, ont trouvé de nombreux acheteurs. Prenez la carte des Etats-Unis, placez-vous au lac Erié qui, il y a vingt ans, était une solitude, remontez-le jusqu'à sa pointe occidentale. De là passez au lac Saint-Clair. Du lac Saint-Clair poussez au nord, traversez le lac Huron; allez encore, entrez dans le lac Michigan, avancez au sud jusqu'à ce que l'eau vous manque. Vous trouverez une petite ville appelée Chicago, un des postes que nos Français avaient établis lors de leurs infatigables excursions au nord de l'Amérique; Chicago paraît appelé à posséder un jour un commerce considérable. Il sera à la tête d'un canal qui liera le Mississipi aux lacs et au Saint-Laurent. Mais Chicago aujourd'hui a deux ou trois mille habitans à peine. Chicago a derrière lui, des terres d'une admirable fertilité; mais ces terres sont encore incultes. Néanmoins le terrain à dix lieues à la ronde est vendu, revendu et vendu encore par petits lambeaux, non pas à Chicago mais à New-York qui, par la route actuelle en est à huit cents lieues. Il y a en dans le commerce à New-York des morceaux de papier qui figurent des lots de ville à Chicago pour plus de 300 mille habitans. C'est plus que n'en peut compter aujourd'hui aucune ville du Nouveau-Monde. Il est probable que plus d'un acquéreur de ces chiffons s'estimera heureux si, quand il ira examiner son acquisition, il ne la trouve recouverte que de six pieds d'eau du lac.

Les spéculations sur les chemins de fer ne le cèdent guère à celles des terrains. L'Américain a une passion pour les chemins de fer. Il les aime, ainsi que le disait Camille Desmoulins de lui-même par rapport à Mirabeau, comme un amant aime sa maîtresse. Ce n'est pas seulement parce que le suprême bonheur consiste pour l'Américain dans cette précipitation qui dévore le temps et annule l'espace. C'est aussi parce qu'il sent que ce système de communication est parfaitement adapté à l'immensité de son territoire, à son littoral aplati, et à la configuration peu accidentée de la grande vallée du Mississipi, et parce qu'il trouve dans ses gigantesques forêts primitives une profusion de matériaux qui lui permet de les exécuter à bon marché. On multiplie donc les chemins de fer en concurrence des fleuves et canaux, en concurrence les uns des autres. Si les travaux aujourd'hui en construction s'achèvent, et ils s'achèveront, il y aura deux ans trois routes distinctes de Baltimore à Philadelphie, sans compter l'ancien grand chemin, déjà par chemins de fer et également, la troisième par bateaux à vapeur et chemin de fer. Celle des trois qui gagnera une demi-heure sur ses deux rivales, aura à peu près sur de les ruiner.

Mais si pour les terrains et les chemins de fer la spéculation est une fièvre, pour les banques c'est une frénésie. Le mode de création des banques universellement adopté ici (c'est le même pour toutes les entreprises d'utilité publique, qu'elles soient livrées à l'industrie particulière) consiste dans l'autorisation donnée par la législature d'ouvrir des livres de souscription dans un lieu public où tous ont la faculté de venir s'inscrire moyennant un versement préalable de cinq, dix ou vingt pour cent. Le jour de l'ouverture des livres est une solennité. Chez nous on fait queue à la porte des théâtres; aux Etats-Unis, cette année, on l'aurait fait queue, avec une anxiété profonde, à la porte du sanctuaire où les livres de souscriptions étaient déposés. A Baltimore, les registres ont été ouverts pour la création d'une banque nouvelle (merchant's bank), au capital de 2 millions de dollars (en compte ici par milliers de dollars) la souscription s'est élevée à près de cinquante. A Charlestown, pour le même capital de deux millions, la souscription a été de 90; et comme à Charleston, le versement préalable exigé par la loi, était [illegible] le montant [illegible] de capital [illegible] [illegible].

[illegible] actions de la banque [illegible] banques ici sont [illegible] du fait, qui ont le privilège de battre monnaie [illegible]. Les actionnaires des banques touchent des intérêts de huit, neuf, et [illegible] pour cent [illegible], ce qui [illegible] par la combinaison [illegible], ils peuvent se dispenser de posséder [illegible] en pays ou sont cotés à 110 et 115 les [illegible] de Pensylvanie, de l'état de New-York [illegible] celui d'Ohio. Les cinq pour cent de l'état d'Ohio [illegible], et [illegible] au jour, les héros du [illegible].

La plupart de ces spéculations sont exagérées, beaucoup sont [illegible] sont folles. La [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible]

Disons plus: Souvent la force novatrice à qui rien ne fait contre-poids agit avec un grand excès d'énergie. Alors, non seulement, l'existence des classes qu'en Europe on appelle supérieures, et qui ici doivent prendre un autre nom, est dépouillée de mille petites jouissances qu'il est convenu de mépriser dans les livres et dans les discours d'apparats, quoique chacun les estime fort dans la réalité; mais encore la machine sociale se dérange, le maître devient généreux, les exigences démesurées de celui que l'appelerai inférieur, pour parler à l'européenne, retombent lourdement sur lui. En ce moment, par exemple, les ouvriers de Philadelphie qui tiennent à avoir du pain frais le dimanche, ne sont pas les seuls qui souffrent ou soient menacés de souffrir. Grâce aux prétentions exagérées des ouvriers les commandes diminuent, le travail est moins en demande. Les spéculations, si le travail ne se consolide pas doivent crever comme des bulles de savon, et quand la réaction viendra, l'ouvrier qui économise peu la ressentira plus vivement qu'aucune autre classe.

La publication de la dernière note de M. Livingston et de sa correspondance avec le secrétaire d'Etat M. Forsyth a produit peu ou point de sensation dans le monde des spéculateurs; ce qui comprend en ce moment presque toute la population américaine. Les affaires n'en ont point été affectées. Tous les hommes d'affaires veulent la paix et croient à la paix. Ils sentent que depuis le vote de la Chambre des Députés le plus difficile est fait. Ils comprennent M. Van Buren, et ils savent que les hommes les plus notables du parti démocratique poussent de concert avec lui le gouvernement américain dans les voies de la conciliation, cela leur suffit.

M. C.

Consommation de bière et de liqueurs fortes en Angleterre.
Suivant un tableau présenté dernièrement au parlement, il paraît qu'il s'est consommé dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, dans le cours de l'année finissant le 5 juillet dernier, pour les brasseries, 32,139,650 boisseaux de drêche. Sur cette quantité immense, 23,909,963 boisseaux ont été consommés en Angleterre, ce qui, terme moyen, fait deux boisseaux par tête sur la totalité de la population du royaume ou 4 boisseaux pour chaque adulte. La consommation en Ecosse a été de 1,139,801 boisseaux, et en Irlande 2,035,326, ce qui donne environ un demi boisseau pour chaque adulte.

La consommation de liqueurs spiritueuses distillées dans le pays a été de 23,403,000 gallons, dont l'Angleterre en a absorbé 7,644,000 gallons, l'Irlande, 9,707,000, et l'Ecosse, 6,036,000. En admettant qu'un tiers de la population ne fit pas usage de liqueurs fortes, la quantité que chaque individu consommerait en Angleterre serait un gallon et demi, en Irlande deux gallons et demi, et en Ecosse, six gallons.

La quantité de liqueurs spiritueuses entrées en douane en 1834, a été de 4,063,000 gallons, dont la plus grande partie a été consommée en Angleterre.

Décédé dans la paroisse d'Iberville, vendredi 6 du courant, après une maladie de 14 jours, supportée avec la plus grande patience et terminée par une mort chrétienne, M. Louis Méaux, âgé de 37 ans, ancien aspirant de la marine française, et venu dans ce pays immédiatement après la chute du gouvernement de Napoléon. Allié par le mariage aux familles les plus [illegible] de la paroisse où il est décédé, M. L. M. a [illegible] les regrets bien sincères d'une foule [illegible] avaient su apprécier ses [illegible] et sincère, [illegible] qu'il a laissé autant d'amis qu'il a eu de connaissances, notaire public et officier de paix, [illegible] qui se [illegible] toute la bonté d'un ami et [illegible] homme vertueux, il a [illegible] à son [illegible] chéri et d'une tendre épouse [illegible] tombeau et qui reposent ensemble [illegible]. Laissant à Nantes une nièce, [illegible] et [illegible] file qui tout en [illegible] la [illegible] de leur perte, apprendront que celui qu'ils chérissaient a emporté les regrets de toute la parfaite estime [illegible].

DERNIÈRES DATES.

New-York	31 oct.	Havane	27 [illegible]
Philadelphie	[illegible]	Baltimore	30
Charleston	[illegible]	Washington	29
Paris	23 sept.	Liverpool	1
[illegible]	[illegible]	Londres	1

[PRIX COURANT]

Nouvelle-Orléans, 13 Nov. 1835.

COTON.

712 balles Miss. & Ten. à 15cts.
345 [illegible]
34 [illegible]
500 [illegible] 15 1/2

On a eu au marché de plus une grande vente, dont on n'a pas encore [illegible].

Sucre.—Ancienne récolte, à 9cts. bonne demande; environ 300 boucauts sur la place, on en demande 8 3/4.

Café.—12 à 14 cts. la livre.

Mélasse.— 5 barrils 35cts.—Le galon.

Graine.— 10 à 9cts. la livre.

Farine.—Par barril $7 1/2; il en est arrivé 1600 barils.

Riz.—Peu de bon.

Maïs.—Sorte, le boisseau.

Farine de Maïs.—$21 à 24 par barril

Beurre.—Mess $12—Prime 10.

Porc.—Mess $17—Prime 15.

Beurre.—Goshen 23 à 24cts. par barril.
—De l'Ouest, 15cts.

Maquereau.—$4 à 14 par chasse.

Maquereau.—$6 à 8.

Savon-de-Baleine.—35à 37cts—chandelles suif 13 à 15.

Harengs de Barbeau.—100 à 105.

Idem de Tabac.—15 à 48.

Whiskey.—Rectifié, 34 à 35cts.

Toile d'Emballage.—De l'Ouest 23 à 30cts.

Corde d'Emballage.—14 à 15cts.

Fleur de Saumons.—5 1/2 à 6—En barres 7cts.
—De chasse $1 75 par sac—En feuilles 16cts.

Brai, Goudron et Résine—Sans variation.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goël. Eclipse, Dolvaille, Tampico. Ouvallu, Lapeyre et Cie.
Goël. Hannah & Elisabeth, Coain, Matagorda. Wm. Bryan.

ARRIVES.

Bateau à vapeur Kentuckian, Dawson de Louisville.
Bat. à vap. Bayou Sara, Lourens du Bayou Sara.
Bat. à vap. Brvateer, Clairborn, Natchitoches.
Bat. à vap. Bunker, Hill Tufts, Natchitoches.

LOTERIE DE L'ETAT DU MARYLAND.

CLASSE No. 24, POUR 1835.

TIRÉE à Baltimore le 2 de ce mois; les numéros gagnans seront connus le 17. Grands prix, $27,000, 8,000, 4,000, 2 prix de 3,500; 2 de 2,000; 1,696, 20 de 1,500, 20 de 1,000 &c.

Les billets ne coutent que $8 et les fractions de billets en proportion. Tous les ordres pour billets, adressés à YHTES & McINTYRE.

13 nov—3 à la Mobile seront expédiés de suite.

LANCIERS d'Orléans—La compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 15 du courant, à 9 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver, pantalons écarlate, équipement et armement complets, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Les capitaines espère l'exactitude aux présents ordres.

Par ordre du capitaine, MONDELLI, maréchal des logis chef

13 nov

MM. les membres de la "Société Médicale de la Nouvelle-Orléans" qui désirent se procurer du Vaccin frais sont priés de s'adresser au-jourd'hui 13 Novembre, entre 11 A. M. et 1 P. M.

M. W. PICTON, D. M.

13 nov—1 Sec. de la Société Méd. de la N. O.

M. J. SOULET prévient le public qu'il arrive de France avec un pacotille de Marchandises d'un nouveau goût, et qu'il ouvrira son magasin dans le courant de la semaine prochaine, rue Royale, No. 237. 13 nov—3 J. SOULET.

AVIS.—Le soussigné prie à vendre le fonds d'un magasin de Grocerie avec comptoir, étagères, plus tout l'ameublement d'une pension dépendante du magasin. Cette affaire présente une occasion avantageuse à celui qui voudrait entreprendre ce genre d'affaires, l'emplacement étant des plus achalandés. Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser à St Féris, sur la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier. 13 nov—6

AVIS.—Le soussigné de retour de France a l'honneur de prévenir le public qu'il a apporté avec lui un assortiment des articles de modes de Paris du dernier goût. ADOLPHE FLUCHE, 13 nov—3 encoignure Conti et Royale.

VACHES Laitières à vendre.—Samedi, 14 du courant, à midi, il sera vendu sur la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, dix Vaches Laitières de choix, avec leurs Veaux. Conditions—Comptant. 13 nov—2

Farine—1000 barils de farine à vendre au débarquement par J. DORSEY, 13 nov Nouvelle Levée, No. 34.

Whiskey—175 barils whiskey comm. à vendre par G. DORSEY, 13 nov Nouvelle Levée, No. 38.

Marchandises d'Hiver—Couvertes en [illegible], casaquets, kerseys, linseys, bas et demi bas de laine, bombazet, bombazines, merinos, flannelles, draps superfins et kerseymeres. Ainsi que beaucoup d'autres marchandises de la saison, en débarquement du navire Arkansas, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 13 nov rue de Chartres, No. 19.

EN vertu de trois ordres de vendre à moi adressés, il sera vendu samedi, 14 du courant, à midi, au bureau du Maréchal des Etats Unis, derrière la Douane de cette ville, pour le profit des Etats Unis, savoir: Les marchandises suivantes, consistant en 116 cruches de Genièvre, 1 boite de [illegible]; 17,000 Cigares en [illegible], 19,000 do. en demi do. [illegible], en papier et Cartes à jouer 17,000 [illegible], 3 boites de Cognac [illegible], 1 [illegible] &c. Conditions de la vente: comptant. 13 nov J. H. HOLLAND, M. des E. U.

Marchandises sèches.—30 colis de marchandises assorties, telles que draps, châles de laine, calicos de toutes et mousselines, rideaux, damassées et unies, soieries et [illegible] de toutes couleurs, châles de laine de thibet et mousselines, anglais et français, mousselines, batiste et jaconet, mousselines et allemands, dentelles et un assortiment de marchandises en dentelles, toile à draps, kerseymeres et casimirs, ginghams et [illegible], plus, un assortiment complet de marchandises de la saison qui mérite l'attention des acheteurs. ANDREWS & BROTHERS, 11 nov no. 19, rue de Chartres.

CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre 600 balles de tabac en feuille de qualité supérieure; 14 boucauds café de Santiago; 3 barrils de 83 sacs dito; en débarquement du brick Pamelia, 300 milliers de cigares supérieurs de la Havane des meilleures fabriques, telles que Quinana etc. 11 nov

FARINE.—125 barrils de farine superfine à vendre par G. DORSEY, 11 nov no. 34, Nouvelle Levée.

PORC—Prime et de choix à vendre par 11 nov G. DORSEY, 34, Nouvelle Levée.

Whiskey de Monongahela.—25 barrils de 1833 d'un bon bouquet, à vendre par G. DORSEY, Nouvelle Levée, no. 38.

Sain-doux.—300 barrillets de saindoux en feuille à vendre par G. DORSEY, 11 nov Nouvelle Levée, no. 38.

Porc fumé.—530 boucauds de côtes et épaules de porc de Cincinnati, à vendre par 11 nov G. DORSEY, no. 34, Nouvelle Levée.

SANGSUES.—En débarquement du navire Bolivar, du Hâvre, et à vendre par le soussigné, quelques milliers de bonnes sangsues. A. DELPEUCH, 11 nov—3 no. 171, rue de Chartres.

AVIS.—Une personne âgée qui depuis son enfance a exercé le jardinage et l'agriculture, offre ses services à toute personne qui voudrait l'employer. Il préférerait être chargé de la direction d'une petite ferme ou il y aurait quelques nègres. S'adresser personnellement ou par écrit rue de l'Esplanade, no. 76. 11 nov—3

A VENDRE.—Un superbe Piano à queue, garanti de première ordre. S'adresser au soussigné rue Condé, no. 35. FRANCOIS THIBAUT. 11 nov—1

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à 11 nov B. MARIGNY.

AVIS.—La société de commerce de Gray, Durrive & co. a été dissoute le 1er. de ce mois, par consentement mutuel.

Edward Durrive et Charles De Blanc sont chargés de la liquidation des comptes de l'ancienne société, et ils continueront le commerce pour leur propre compte sous la raison Gray, Durrive & co. A. P. GRAY. ED. DURRIVE. 9 nov CHS. DE BLANC.

MARCHANDISES ayant droit au drawback—1 caisse de soie superfine en fortes couleurs, 4 do. chintz, français imprimés, nouveaux dessins; plusieurs caisses de calicos anglais imprimés; balle mousseline imprimée ayant droit au drawback; et choisi expressément pour le marché mexicain, reçus et à vendre, rue de Chartres No. 27, en premier, par 10 nov—6 GILES BABCOCK & Co.

LE CHAPEAU A LA MODE,

OU

Loterie au bénéfice des Orphelins.

LES souscripteurs s'assembleront Dimanche prochain 15 du courant, à midi, jour du tirage, au Café Davis, rue d'Orléans.

Cette Loterie étant au bénéfice des Orphelins, le nombre des numéros est illimité, ceux qui désirent prendre des billets peuvent souscrire au Café Davis. 10 nov—3

LES soussignés ont reçu par le Ramoor de Boston, et le Bazar de New-York, une quantité variée de caractères et de vignettes, qui leur mettent à même de pouvoir exécuter toutes sortes d'ouvrages, tels que Livres, Pamphlets, Cartes, Connaissemens, Blancs de Banque etc. etc. Les caractères et les vignettes sont d'un nouveau genre, les soins qu'ils apportent dans l'exécution et la célérité de la partie typographique ne manqueront pas de leur mériter la confiance du public. [illegible] BAYON. [illegible] 9 nov au bureau de l'Imprimerie de l'Abeille

IMPRIMERIE COMPLÈTE A VENDRE.

L'ÉDITEUR DE L'ABEILLE ayant reçu de New-York et de Boston, UNE NOUVELLE IMPRIMERIE, offre à vendre tout le matériel qui lui servait ci-devant pour la composition de l'ancien journal et qui consiste en 800 ou 1000 livres de Minion et de Petit-Texte bien assortis, Casses, Filets de Colonnes et d'Avis, entrefiletons, &c. &c. Le tout pouvant être livré immédiatement. Le caractère est garanti de bonne composition, et est encore bon. S'adresser au bureau de cette feuille pour les conditions qui seront avantageuses.

N. B. Six cents livres de caractères se trouvent déjà [illegible], et le reste arrivé [illegible] anes. 8 nov

[illegible] à la porte de la Bourse [illegible] Tournée, au domicile de M. Edouard, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant aux lois. JACQUES CHARBONNET, 14 nov shérif de la Paroisse Jefferson.

POUR [illegible] et tous les Ports intermédiaires—Le bateau à vapeur neuf, solide et fin marcheur TOGHIN, capitaine J. W. Dough, est prêt à prendre fret et partira pour les susdites destinations, Dimanche suivant, 15 du courant, à 10 A. M.

Ce bateau sera un paquebot régulier entre cette ville et les susdites destinations en remplacement du nouveau bateau à vapeur Levant, Capt. Parker. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Gray, Durrive & Co, ou à

13 nov L. LASTRAPES & DESMARD.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le solide et fin marcheur bateau-à-vapeur TUSCARORA, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour les destinations susdites et les ports intermédiaires, Samedi prochain, 14 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

11 nov

POUR LA FOURCHE.—Le bateau-à-vapeur REVENUE, entièrement réparé à neuf avec de bons emménagemens, fera à l'avenir les voyages comme packet régulier, partira tous les Samedis à 10 heures A. M. et sera de retour tous les Mercredis. Les propriétaires n'ont rien négligé pour la commodité des passagers. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à J. MATERRE, 9 nov no. 10, rue St. Louis.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI et tous les postes intermédiaires.—Le steamer bien connu LOUISIANA, capitaine Moxo, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH, 4 nov nos. 23 et 29 Nouvelle Levée.

POUR LE HAVRE—Le A. No. 1, navire MARGARET FORBES, Kno, de marque supérieure, ayant tout son fret engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de bons emménagement, s'adresser au capitaine à bord, ou à T. NICOLET & CO, 13 nov No. 26, rue Bienville.

POUR KINGSTON, JAMAIQUE—La belle goëlette, fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. 1. CREOLE, partira pour la susdite destination, Samedi prochain, 15 du courant. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à HARRISON, BROWN & Co. 11 nov no. 47, rue Bienville.

POUR APPALACHICOLA—Le beau brick APPALACHICOLA, capitaine E. Sweat, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, en face de la rue Perdrar, ou à TOURNE & BECKWITH. 8 nov nos. 26 et 29. Nouvelle-Levée.

POUR LA MOBILE (Par le fleuve). La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine Burrel, est prête à recevoir un chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH, 10 nov nos. 26 et 29. Nouvelle Levée.

POUR MARSEILLE—Le brick COMET, capitaine MARCY, doublé et chevillé en cuivre, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à LEGENDRE & SAMORY 10 nov no. 47, rue Toulouse.

Pour la Colonie d'Austin, Texas.—La goëlette solide et fine voilière TAMAULIPAS, capitaine Minott, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, sera le premier navire qui doit être expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à WM. BRYAN, 9 nov Vieille Levée, no. 38.

POUR LA HAVANE.—La goëlette ELIZABETH JANE, capitaine Jack, doublée, clouée et chevillée en cuivre, et d'une marche supérieure, est prête à prendre fret. Pour le passage ou le fret, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à WHITE & Co. 5 nov no. 20, rue de la Douane.

☞ On demande à l'Imprimerie de cette feuille deux apprentis. Les conditions seront avantageuses.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE—Cette banque tire sur l'Angleterre et achette sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER, 11 nov caissier.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LETTRES DE CHANGE.—De 1800 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par LAMBETH & THOMPSON, 5 nov rue du Camp No. 48.

TRAITES sur Paris, à vendre par 4 nov MM. CUCULLU, LAPEYRE & Co

ACTIONS.—De la Banque de Carrollton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par 6 nov EDW. GOTTSCHALK.

TRAITES sur New York et sur Paris, à vendre par TH. NICOLET & Co. 2 oct no. 26, rue Bienville

LETTRES DE CHANGE sur Paris à vendre par 3 et JULES LE BLANC & Co.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par 23 oct T. NICOLET & Co, 26, rue Bienville

A Vendre—Des actions de la Presse à Coton d'en bas. EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

AVIS IMPORTANT.

Aux amateurs des beaux Arts.

JACOB ROTHHAAS, de l'académie royale des beaux arts de Munich, a l'honneur d'informer ses amis et les patrons des beaux arts, qu'il se chargera de tout ce qui a rapport à l'Architecture. Il offre ses services en qualité d'entrepreneur et de surintendant des bâtimens de toute description, professeur d'architecture classique des anciens romains, grecque et gothique, de charpentage, de perspective et de dessin, surtout le dessein des ornémens, des figures &c. ainsi que d'écriture, d'ornemens et d'impression, et de peintures de portraits et de miniatures.

Avant une longue expérience de près de 12 ans dans la théorie comme dans la pratique de ces sciences, il est certain de satisfaire complètement toutes les personnes qui voudront bien l'employer.

Il peut produire des lettres de créance de l'académie royale de Munich, où il a pris ses degrés, ainsi que du comité d'architecture de Stuttgard, où il a travaillé pendant trois ans.

Il a aussi travaillé en qualité d'arpenteur et d'architecte pendant les trois dernières années New-York et à la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples informations s'adresser à sa demeure, rue du Camp, no. 70. 12 nov—6

AVIS—Tous ceux qui doivent à la succession de feu Sophie Lalande Ferrière, veuve Chs. Duminil de Glapion, ainsi que ceux auxquels il serait dû par la dite succession, sont notifiés d'avoir à se présenter dans le plus bref délai à l'exécuteur testamentaire soussigné pour régler. CHS. GLAPION. rue Ste. Anne, entre Bourgogne et Rampart. 12 nov—3

CAFÉ.—[illegible] sacs de café de la Havane fin vert et de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par 10 nov C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

Sucre de la Havane—50 caisses de sucre brut et 50 caisses de sucre blanc de la Havane, à vendre par C. WORSLEY, 11 nov no. 10, rue Gravier.

Sacs de plâtre—3000 grands et petits sacs en débarquement du navire Franklin, et à vendre par 12 nov J. THAYER & Co.

Gingembre confit—50 caisses en débarquement et à vendre par [12 nov] J. THAYER & Co.

EN débarquement du Dublin Packet, et du Bolivar, à vendre par le soussigné, 300 damejeannes; 200 caisses des meilleures liqueurs françaises assorties, cerises à l'eau-de-vie; 400 boîtes de sardines à l'huile; 30 fromages; 25 boîtes de liqueur d'absynthe; 25 olives dito. [12 nov] L. G. SASSINOT.

Beurre de Goshen—25 barrils beurre de Goshen, en débarquement du navire Mississipi, à vendre par LEGENDRE & SAMORY, 12 nov no. 47, rue Toulouse.

A Vendre—Une négresse créole, âgée d'environ 40 ans, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, excellente cuisinière et pâtissière, domestique de confiance et pleinement garantie. S'adresser à 12 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

Poudre à Canon—Désirant clore un compte nous offrons à vendre, une facture de 1000 barrils et 4000 boites de poudre à canon. On accordera des termes très avantageux et on vendra à des prix bien audessous du cours de la place à la personne qui prendrait le tout ou une grande partie. Les spéculateurs et les personnes qui font ce commerce pourront faire une bonne affaire. ANDREWS & BROTHERS. 12 nov no. 19, rue de Chartres.

Mousselines—15 caisses de mousselines assorties consistant en jaconets unis, batiste Suisse et book, et mousselines à carreaux et à raies, quelques-unes de la plus grande finesse, en débarquement du navire St. Louis, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 12 nov no. 19, rue de Chartres.

Toiles d'emballage, cordes, ficelles &c.—500 pièces de toile d'emballage du Kentucky; 300 paquets de corde d'emballage; 30 ballots de ficelle; 100 pièces de toile d'emballage de Dundee; 100 barils de clous de Boston; 30 barrils de plomb en barres; 100 barrils de wiskey rectifié; 50 dito pois; 200 caisses de verres à vitres; 200 dito cigars espagnols, cinquante demi pipes et quarts d'eau-de-vie de France, [illegible] etc. à vendre par 12 nov FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse.—Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1835.—On a besoin de 2 maçons et 100 travailleurs, auxquels on donnera de très-forts gages. S'adresser à Wm. Stone, à l'édifice de la dite compagnie, rue St. Charles. Par ordre de la direction. 7 nov F. BELANGER, secrétaire.

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS.

LES personnes qui ont des tombereaux à louer sont invitées à s'adresser au voyer de la ville. JOHN CULBERTSON, 6 nov—3 Remplaçant les fonctions de Maire

HUILE DE GRAINES DE LIN.—23 barrils de [illegible] en magasin et à vendre par LAMBETH & THOMPSON. 6 nov—12 Rue du Camp, No. 48.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le comptoir de [illegible] Lockhart & Co. ainsi que celui [illegible] sont transportés No. 51, rue Bienville. 6 nov E. SAINET.

EAU-DE-VIE & VINAIGRE.—5 demi pipes eau-de-vie de Cognac, de la marque de (J. J. Dupuy), 12 barrils vinaigre blanc, en débarquement du navire Avis, venant de Bordeaux et à vendre par LEGENDRE & SAMORY. 4 nov no. 47, rue Toulouse.

PAR LE [illegible]

☞ Pour les autres avis du Régistre des Testamens (voir la 4e. page.)

SUCCESSION de feu RICHARDET—Vente par le régistre des testaments—Lundi vingt-troisième jour de novembre 1835, à 10 heures du matin, rue St. Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera exposé en vente à l'encan pour compte de la succession de feu Aimé Richardet, le mobilier dépendant de sa succession. Conditions: comptant. 11 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que Victor Burthe a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Despéraux, h. de c. l., décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

11 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Joseph Choate—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Carrière et D. G. Bordusat, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. (7 nov) W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que S. G. Clark a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Harvey Hunt, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

7 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DE DISTRICT.—Philippe Guesnon contre J. L. Prévost.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres en cette ville, le samedi 18 décembre prochain, à une heure de relevée.

La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros 350 et 351 sur le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:

Le lot no. 350, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).

Le no. 351 formant l'encoignure des rues des Bons-Enfans et des Poëtes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue des Poëtes (mesure française), ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, appartenant comme reconnu à l'insolvable, et composées d'une maison en bois et cuisine, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. FRED. BUISSON, 11 nov. shérif.

CORDEVIOLLE & LACROIX

MARCHANDS-TAILLEURS.

RUE DE CHARTRES No. 123.

ONT l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir un assortiment de marchandises, choisi par E. Cordeviolle à Paris, consistant en draps-vert-nuit, vert de cour, drap vert grey, vert invisible, bronze de nuit, bronze vert, Bronze doré, Lord Byron, Grenat vif, cap de Maure, violet clair, giroflé, Dalia, bleu anglais, bleu de roi, noir cachemir extra, Marengo bleu, Marengo cuir, bleu Adélaïde, do. écarlatte. Casimirs: Chinet vert, Diagonale vert, cuir coteld, gris-perle, mil-raies; piqué couleur, grosses côtes mélangées de soie couleurs assorties, draps à carreaux: bleu de ciel, grosses côtes ombrées &c. &c. Manteaux pour dames en merinos, brodés en soie, avec manchons et sans manchons, do. en draps assortis, do pour hommes, douillettes pour hommes en soie assorties, velours et satin assortis pour gilets, boutons guillochés or et argent, do. en fil d'or, Cravattes Hisahan couleurs assorties, do; noires, parapluies, chapeaux, bousingots et en velour du nord, gants assortis, cols assortis en cercasses américaines, habillemens tails pour hommes assortis, et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long, le tout dans le dernier goût. 11 nov—3, 5dm4, 5ps

COLVIS & DUMAS, tailleurs, Successeurs de E. Legoaster, rue de Chartres, n. 121.—Préviennent le public et leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir de Paris un assortiment complet de marchandises concernant leur profession, tels que draps assortis dans les couleurs de mode, casimirs rayés et unis dans le nouveau goût, cravattes, cols, gants, chapeaux, ainsi qu'un grand assortiment de redingottes, de par-dessus, de gilets et de manteaux pour hommes et pour femmes, unis et brodés. 10 nov—10

BARBARIN & HILL ouvrent dans leur nouveau magasin, no. 103, rue de Chartres, un grand assortiment de marchandises superbes, concernant leur état, choisies avec un soin particulier par le Sieur L. A. Barbarin, pendant son séjour à Paris. Les messieurs qui lui ont confié leurs ordres pour habillements confectionnés à Paris, sont invités à venir les recevoir. Au public et à leurs amis, ils offrent:

Draps fins et superbes dans les couleurs les plus à la mode.

Casimirs unis, côtelés, diagonales, milés etc.

Quelques surtouts, propositaires, levites, habits faits à Paris.

Dito dito gilets de dessous, du dernier goût et riche.

Tissus cachemir, cachemiriennes imprimées etc.

Robes de chambres, bretelles à la russe et autres.

Cravates en soie, Lyrahan unis et quadrillés etc.

Cols en soie, velour, et dito en toile, chemises en couleurs.

Chapeaux noirs et gris, bonnets grecs et à opéra.

Parapluies diverses grandeurs, bourses.

Gants qualité supérieure, mouchoirs foulard.

Bas et chaussons de soie, velour de soie.

Boutons de tout genre, du dernier goût etc.

Articles Militaires.

Epaulettes, dragonnes, galons d'or et d'argent.

Grenades, aigles, étoiles d'or, d'argent, en laine.

Quelques sabres de cavalerie et d'infanterie.

Briquets à sous-officier, gibernes et ceintures.

Shakos, ornements pour les mêmes.

Plumets pour gardes à cheval, bretelles pour fusil.

Boutons pour uniformes, Garde d'Orléans et Canonniers.

Bonnets de police, galonnés rouge, en argent, en or et en velour de soie. 11 nov—3ps, 1m.

AVIS.—Les abonnés du Franc-Parleur sont priés de n'acquitter aucun reçu d'abonnement présenté par le nommé A. A. Delorme, et généralement tous reçus qui ne porteraient pas au dos la signature de M. A. Crébassol.

Les abonnés qui auraient payé au sieur Delorme voudront bien nous en prévenir. A. CREBASSOL

7 novembre—☞

UN fait dont nous n'avions pas connaissance nous a fait commettre une erreur déplorable et que nous nous empressons de réparer. Le sieur A. A. Delorme, tombé subitement malade, n'était pas rentré depuis quatre jours à son logement; un mal entendu avait éveillé quelques craintes que nous sommes heureux de reconnaître sans fondement.

9 nov—☞ A. CREBASSOL.

Aux Deux Frères.

AUBRAIN, coutelier, tourneur, tabletier, s'étant absenté pendant quelque temps, prévient le public et les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, qu'il se charge, comme par le passé, de tout ce qui concerne la coutellerie, ainsi que les instrumens de chirurgie en tout genre. Il se charge aussi de tourner les billes de billard, et généralement tout ouvrage en ivoire ou en bois.

Sa demeure est rue Royale No. 198, entre Toulouse et St.-Pierre. 9 nov.—3

ETOFFES pour nègres et couvrepieds, 300 balles étoffes assorties pour habillemens de nègres, 4 dito couvrepieds, reçu et à vendre par ANDREWS & BROTHERS. 9 nov no. 19, rue de Chartres.

Blanc de baleine, indigo & eau-de-vie.—500 caisses blanc de baleine, 10 caisses indigo bengale, 100 barrils eau-de-vie première preuve, en débarquement du navire St. Cloud de New-York, et à vendre par LEGENDRE & SAMORY. 9 nov no. 47, rue Toulouse.

PENSION PRIVÉE.—Quelques Messieurs peuvent être parfaitement accommodés pour leur nourriture seulement. Le propriétaire possède les langues française et anglaise.

On peut également loger et nourrir une petite famille. S'adresser rue Bourbon, no. 21, entre les rues du Canal et Douane.

On désire aussi trouver un bon maître d'hôtel. 9 nov—6

FARINE.—150 barrils farine, marque de boulangers, en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par [7 nov] M. MAUER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Forsyth, Goodwyn & Fords ont transporté leur établissement aux nouvelles bâtisses de M. Millaudon, rue Poydras, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, à la troisième porte de la rue des Magasins. 10 nov

LE Consul de France, demeurant rue de l'Esplanade prie la personne qui lui a demandé, le 11 mai dernier, une traite sur France de 2,100 francs, à l'ordre de M. Nicolas Grenier, et qui lui a compté, au change de 5 30 pour la valeur de cette somme, quatre cents piastres, de passer le plutôt possible au Consulat de France. 10 nov—6 3ps.

DEMANDE D'EMPLOI.—Une personne connaissant parfaitement les langues anglaise et française, la tenue des livres, ainsi que les affaires commerciales, désirerait se placer dans une maison de commerce; les meilleures recommandations seront données. S'adresser au bureau de cette feuille. 29 oct—10

EN débarquement du navire Avis, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 12 balles couvertures à nègres.

4 nov OBRIN BIGOURDAN.

BANQUE DE CARROLLTON—Avis.—Un intérêt de [illegible] pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus; lorsque les dépositeurs déclareront que telle est leur intention.—Par ordre de la Direction. 7 nov.☞ JOHN NICHOLSON, Caissier.

LE SIEUR J. BARDON a l'honneur d'informer le public que la société qui existait sous la raison J. Bardon & Co. est tout à fait dissoute, qu'il demeure propriétaire des deux magasins qu'ils avaient précédemment, et qu'il continuera le même genre d'affaires. Il prie le public bienveillant de continuer à l'honorer de sa confiance [7 nov—3] J. BARDON.

Feuillards pour boucauds.—35,000 à vendre par TURNER & DAVIS 5 nov—3 Port d'Orléans.

MERINOS, baize et étoffes pour tapis.—4 caisses mérinos française supérieurs 1 ballot de baize verte; 2 dito étoffes pour tapis, unies et à riches desseins reçus par le navire Yazoo et à vendre par ANDREWS & FRERES. 4 nov no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE CETTE RECOLTE.—16 boucauds en magasin et à vendre par 4 nov L. G. SASSINOT.

[VENTES A L'ENCAN.]

PAR M. BARNETT Sr.

LUNDI, 16 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

La négresse Lucy, âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, habite le pays depuis 6 ans, et entièrement garantie contre les vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 nov—3

PAR JOHN M. BACH.

Samedi, 14 Novembre 1835, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett,

Le nègre Bon, âgé de 49 ans, cuisinier et bon domestique, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Il souffre quelque fois d'un rhumatisme, ce qui, cependant ne l'empêche pas de travailler.

Conditions: Au moment de la vente. 13 nov—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sans reserve Samedi, 14 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, 3 caisses coton blanc, 9-8 de large, 2 do. do. 3-4 do; 2 do. demie toile d'Irlande; 1 do pièces entière do do; 2 do imitation en [illegible].

Plus: Un assortiment de thé, en débarquement du navire Mississipi.

PAR J. [illegible]

IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte, 15 [illegible] de Rum.

PAR [illegible]

IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 11 heures du matin, à son encan, un beau Piano de [illegible]. 13 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 21 de ce mois, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis,

L'esclave Affay, âgé de 27 ans, [illegible] anglaise, acclimatée, domestique de [illegible], bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant J. [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI prochain, 16 du courant, à leur magasin d'encan, rue St. Louis, No. 20, un assortiment de marchandises mouillées dans le Mississipi, et achetées, et vendu pour compte de qui il appartiendra, savoir: 3 pièces drap noir; 3 do bleu, 2 do couleur, 1 do drap, 4 pièces satinet, 1 do casimir, 5 do merinos, 6 do couleur, gros de naples, 2 do satin noir, 2 do mousseline, 2 do cachet, 2 do toiles françaises, jaconas, cravates de soie italienne; bas de coton noir, de fil, do laine, do mérinos et bas, do et un nombre infini d'autres marchandises.

Conditions: comptant. 12 nov

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, le samedi 14 du courant, à 10 heures du matin, 4 balles couvertures françaises [illegible] avariées à bord du navire Avis, capitaine Tinaison, venant de Bordeaux. 12 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN débarquement—30 barriques vin de Bordeaux, 5 pipes eau-de-vie de Cognac, seront vendus vendredi 13 du courant, à 4 heures de l'après midi, débarquant du navire Avis, venant de Bordeaux. 12 nov

PAR JOS. LE CARPENTIER.

VENDREDI prochain 13 du courant, il sera vendu à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, vis-à-vis l'Hôtel des Missions, en débarquement des navires Avis et Globe, arrivant de Bordeaux.

2000 caisses vin, qualité supérieure St. Julien, St. Estèphe et St. Sauvin; 200 bouteilles vin Monderrand et Talence; 40 pipes eau-de-vie. Les conditions au moment de la vente. 12 nov

Ventes à Terme de propriétés situées [illegible],

PAR J. B. BLACHE.

LUNDI, trente novembre, courant, il sera vendu à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, à midi et demi—Trois des cinq lots de Terres et Magasins situés rue de Chartres à l'encoignure Sud Ouest de la rue Bienville. Un plan figuratif de la dimension des terreins occupés, et on peut [illegible] le jour de la vente.

Lot No. 1 formant l'encoignure des rues de Chartres et Bienville, ensemble le magasin en brique et à trois étages, maintenant occupé par le Dr. Andrew Oliver, et loué à raison de $000 par année jusqu'au 1er. novembre prochain.

Lot No. 2, situé dans rue de Chartres et immédiatement à l'encoignure de la rue Bienville: ensemble le magasin en brique et à trois étages, maintenant occupé par MM. V. B. Waldron & Co. et loué à bail à raison de $475 par mois jusqu'au 1er. novembre prochain.

Lot No. 3, faisant face à la rue de Chartres et contigu au lot No. 2, ensemble avec le magasin contenant à trois étages, loué à bail à divers locataires, jusqu'au premier novembre prochain, savoir: les deux étages en dessous du rez-de-chaussée à MM. F. B. Bier & R. St. John & Co., à raison de $000 par an et le rez-de-chaussée à MM. R. Fithin & Co. à raison de $100 par mois.

Les deux autres magasins ne sont pas et ne seront pas offerts en vente, mais sous [illegible].

Ces propriétés étant bien connues, on pense qu'il est inutile d'en donner une description particulière. Le loyer appartiendra à l'acquéreur du jour inclusivement qui suivra la vente, et les actes de ventes devront se passer chez Felix Grima, notaire, rue Royale No. 83.

La valeur de ces propriétés, qui sont situées dans le centre des affaires et de la partie commerciale de la Nouvelle-Orléans ne saurait être diminuée par aucun changement dans le commerce, soit en faveur des faubourgs inférieurs ou supérieurs—Elles offrent les plus grands avantages à toute personne qui voudrait faire un séjour en un bon placement de fonds, et en retirer un revenu certain et à l'abri de tout événement fortuit.

La vente en sera faite positivement à l'enchère et au dernier enchérisseur sans limites de la part du propriétaire qui, voulant disposer d'une partie de ses propriétés foncières, est résolu d'accepter quelque prix que pourra produire une vente publique.

Termes et conditions.—Un [illegible] crédit en billets endossés garantis par hypothèque, ou si l'acquéreur préfère à plus court terme, en ajoutant l'escompte, à raison de huit pour cent Par [illegible]. 11 nov—17

Vente de terrains à Carrollton.

PAR M. BARNETT SR.

MERCREDI 18 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, entre les rues Gravier et Natchez, faubourg Ste. Marie.

82 lots de terre faisant face aux rues Washington et Adams, neuvième et dixième rues dans la figure ci-référence de la rue Bernadotte, ville de Carrollton, suivant un plan exhibé à la dite Bourse.

Ces lots de terre sont supérieurement bien calculés pour des maisons de campagne et pour des jardins de plaisance, potagers et fruitiers, se trouvant dans le voisinage immédiat du chemin de fer de Carrollton et du nouveau Canal. On a toute facilité pour le transport des produits au marché, et l'augmentation rapide de la valeur de ces terrains les rendent dignes de l'attention des spéculateurs, d'autant plus qu'il est probable que le chemin de fer projeté pour aller à Nashville, passera dans le voisinage immédiat de ces lots.

Conditions: Un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, pour billets endossement mais garantis par hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 nov—8

PAR P. DUTILLET & SELBY.

IL sera vendu le Vendredi 13 novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett. Une terre située à Gentilly, à environ une lieue trois-quarts de la ville, mesurant 6 arpens de face de chaque côté du chemin de Gentilly, sur 30 arpens de profondeur, aussi, de chaque côté dudit chemin, bornée par M. Batille Doriocourt, d'un côté, et de l'autre par M. Jh. S. Dufossat.

Conditions: $4500 payables le 1er. mai 1836, et la balance à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothéqués. 4 nov

PAR M. BARNETT Sr.

SAMEDI 14 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, seront vendus six beaux TERRAINS propres aux bâtisses situés dans le faubourg Montreuil, faisant face à la rue Elmire, entre la rue de la Levée et des Grands-Hommes, dans le premier îlet à partir de la rivière, le tout suivant le plan dressé par C. F. Zimpel déposé voyes, le 12 avril 1835, et qui sera exhibé à la Bourse.

No. 5, un lot de terre propre à bâtir mesurant 30 pds américains, face à la rue Elmire, sur 120 de profondeur no. 6, un lot de même dimension, no. 7, un lot dito dito, no. 8, un lot dito dito, no. 9, un lot dito dito, 10, un lot dito dito.

Les [illegible] et les fonds ont été faits en septembre dernier. Conditions: un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 nov—8

PAR FERNANDEZ & WHITING.

100 Terrains situés dans le faubourg Jackson. Samedi prochain, 14 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, sans réserve, 100 terrains avantageusement situés dans le faubourg Jackson, d'après un plan exposé à la Bourse.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets bien endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier notaire public aux frais des acquéreurs. 9 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LUNDI le 16me. jour de novembre, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett:

Les propriétés de valeur suivantes, situées comme suit:

7 lots de terre situés rue Highland, dans un îlet contigu au chemin du Bayou, numérotés depuis 6 jusqu'à 12, et mesurant chacun 30 pieds de face sur 150 de profondeur, mesure anglaise.

16 lots de terre situés rue Milan, numérotés depuis [illegible] 18, mesurant chacun 2 1/4 pieds de face sur [illegible] pieds 3 pouces de profondeur, mesure anglaise.

2 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, îlet no. 38, numérotés 1 et 2, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annette, sur 127 pds [illegible] et 5 lignes de profondeur, mesure anglaise.

PLUS; Tous les droits, titres et intérêts du propriétaire sur la moitié indivise d'une étendue de terre située à la Paroisse Ste. Hélène, mesurant 640 acres de terre l'adjudication en sera faite pour le paiement des taxes.

Les lots de terre ci-dessus décrits, situés près le chemin du Bayou faubourg Tremé, deviendront bientôt de grande valeur, vû que la compagnie de dessèchement est occupée à présent à dessécher les terres voisines et contiguës.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans des propriétés ci-dessus seront exhibés à la Bourse avant le jour de la vente. 9 nov—12

FARINE.—500 barrils de fraîche mouture, marques clay mill, en débarquement du Superior de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY, 4 nov no. 34, Nouvelle Levée.